



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

N° 25582 / 2023 / MEE / DGEE / DRHM / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

PIRAE, le 02 juin 2023

Affaire suivie par :
Gestion collective PRH1

à

**Mesdames, Messieurs les instituteurs et professeur(e)s des écoles
du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française**

s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et de CJA
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Appel à candidature pour les postes à contraintes particulières (PCP) – rentrée scolaire 2023-2024

P. J. : - Annexe 1 – Fiche de candidature
- Une fiche de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ouverture de la campagne pour le poste à contraintes particulières (PCP) pour la rentrée scolaire 2023-2024 du poste suivant :

- Chef du département de la formation continue et de l'innovation

Les candidats doivent compléter la demande et l'adresser par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct :

- au directeur général de l'éducation et des enseignements : eric.tournier@education.pf
- au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf)

Date d'ouverture : du 02 juin 2023 au 15 juin 2023

Date limite de dépôt des demandes : le 15 juin 2023 avant midi

Compte tenu de la spécificité des postes proposés, la direction générale de l'éducation et des enseignements organise et met en place des commissions d'entretiens afin de prendre en compte les qualifications, compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des candidats.

L'entretien en commission, présidée par le Directeur Général ou son représentant, se déroulera en deux temps :

- Exposé des motivations du candidat ;
- Questions posées par la commission.

Les candidats seront destinataires de leur convocation qui leur sera transmise sous le couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale.

Date des entretiens : le lundi 19 juin 2023, à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (site de Tuterai Tane)

(Les candidats des îles passeront l'entretien par TEAMS)

Décision finale de l'administration :

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, il faudra attendre l'issue des opérations de mobilité pour connaître la décision finale de l'administration. Les candidats retenus sur les postes à contraintes particulières seront destinataires d'un arrêté d'affectation.

Copies :

MEE	1
DGEE/PRH1	1
DGEE/DAPE	1

Pour le Ministre et par délégation



Éric TOURNIER